

著者 の 教歴

1950年に慶應義塾大学経済学部を卒業。引き続きそこにとどまり、研究と講義に従事、現在にいたる。西洋経済史を専攻。経済学博士。教授。早稲田大学講師を兼務。

著者 の 業績

工業化の比較史—英独仏— 1973年

現代の経済像 1974年

領地制史論 Bloch M., *Seigneurie française et manoir anglais*, 1960の訳。 1975年

社会経済史 Brinkmann C., *Wirtschafts- und Sozialgeschichte*, 1953の訳。 1978年

経済史考料

定価 2000円 送料 250円

1980年11月27日 初版

著者 渡辺國廣

発行所 慶應通信株式会社

郵便番号 108 東京都港区三田 2-19-30

電話(451)3584 振替口座番号 東京9-155497

検印廃止

組版・奥村印刷株式会社

經濟史考料

渡辺國廣著

目 次

序	5
指針	7
出生 結婚 死亡メモ	9
領分明細	13
公正証書	21
控	33
遺産目録	55
結	65
解説	67

序

本書に所収のものの原本はすべて、フランスのアミアンにあるソム県文書館に所蔵されている。また、本書に所収のもののすべてが、17世紀のものである。それらのことを前提とし、なお本書には、次の限界がある。

- 1、本書は表題に、経済史考料と掲げているが、表題にふさわしい種類の文書から、すべて網羅できたというわけではない。
- 2、文書館に収納されている文書から選ぶに際し、基準を、私が判読できる範囲内ということに置いた。文書は私の判読力を越える字体で書かれているのが、通例である。また長いのを避け、短かいものだけを拾っている。短かいのが、まれな場合である。
- 3、本書により私は、文書を活字体に移すということだけを考えている。それ以上は、あえて省略した。活字体に移されたものに関しては、高度の辞書さえ手もとに置けば、解読が困難とも思えないからである。

本書作成の意図は、経済史で利用される文書の一端についてでも、その実相を広く伝えることができればということにある。こうした意図を持つ本書こそ、経済史研究の始点に位置を与えられるにふさわしい。何となれば、経済史研究の土台は間違いなく文書にあるのだから。

指 針

1. 文書には、必要な限り、簡単な見出しを付した。文中、大文字で始まるのは、固有名詞。
2. [] のなかは、文書館の整理記号。[] の前の数字は、文書の作成年。無筆者の署名代用の記号は、※で示し、また、書判も、同じことに。
3. 卷末の解説では、文書の作成意図を伝えるといった程度のことにつれている。

出生 結婚 死亡メモ

通常, *registre de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse* で始まり, 出生, 結婚, 死亡の事実を, かまわず, 発生順に, 年毎, 所収の記載例の書式を基本に, 書きつけたもの。単に *registre de la paroisse* とも, また *registre paroissial* とも呼ばれている。

1

le 18 de Juillet 1676 mesdames caill la celle Bap. le
pere pierre caill la mme pierre boutillie le pere pierre
jacques huet et a maudite dame caill lequel ont
signé enavue de ~~la~~ jacques huet

1

mauvue de + Jeanne caill

[E. 35. BOUCHON. 1599-1769.]

2

le 26 de Juin 1677 jocue angard
marie le clecq lesont enavue afflig de Jean
angard son pere Jean le clecq mari le clecq
pere et mire de marie le clecq et gabriel le
clecq lesquels ont signé
margr + do pere angard
margr de marie le clecq
margr de Jean le clecq
gabriel le clecq

10

11

[E. 35. BOUCHON. 1599-1769.]

3

le 18 de Juillet 1677 sebastien hueq est mort et
le 12 du dit mois enterré dans le cimetière du lieu
assis au coeur de pierre hueq son fils et Jean huet le
beau fil lequel ont signé
margr de pierre hueq
son fils lequel

20

[E. 35. BOUCHON. 1599-1769.]

1 Le 18 de juillet 1676 Magdelaine Cailly a estée bap. le
père Pierre Cailly la mère Perinne Boutillier le parrein
Jacques Tellier la marreine Jeanne Cail lesquels ont
signez

5 marque de ✕ Jacques Tellier
 marque de ✕ Jeanne Cail

Le 26 de juin 1677 Pierre Auger et
Marie Le Clercq se sont mariez assistez de Jean
Auger son père Jean Le Clercq, Marie Le Clercq
10 père et mère de Marie Le Clercq et Gabriel Le
Clercq lesquels ont signez

marque ✕ de Pierre Auger
marque de ✕ Marie Le Clercq
marque de ✕ Jean Le Clercq
15 Gabriel Le Cq ✕

L'onzie de juillet 1679 Sébastien Hucq est mort et
le 12 dudit mois enterré dans le cimetier dudit lieu
assisté au convoye de Pierre Hucq son fils et Jean Tillier son
beau fils lesquels ont signez

20 marque de ✕ Pierre Hucq
 Jean Tilliere ✕

領 分 明 細

領分明細は通常, *aveu, déclaration, dénombrement, écrou, relief, terrier* のうち, 一語を見出しそうするか, また, これらの語から並記し, 例えば, *aveu, dénombrement et relief, dénombrement, aveu et déclaration, aveu et déclaration, aveu et dénombrement, déclaration et écrou, terrier et dénombrement* なる見出しあつ。*fief, seigneurie* を, 領分と訳す。領分は通例, 領主が直轄する各種の不動産と, 領主が自己の勢力下に置く各種の不動産の 2 つの部分からなる。うち, 領主は後者について, 逐一, 種類, 規模, 位置を確認しながら, 貢納負担の同意を求めて行く。その結果を, 貢納負担者ごとに, 所収の記載例を踏まえ,まとめ上げたのが, 領分明細である。

P^{re}st la Declaration et ouron que moy
 valentz demandoont tuteure de p^{re}teur
 demandoont moy ^{mon} fr^e tient et adouces
 tenu de dame Iselle margueritte boite
 femme acterisee l^e Justice le 1^{er} juillet
 la billete a cause du p^{re}te de la somme
 d^e une maison nasee stant au village de
 maiziers faisant partie alecontro de
 martigues souue tenant d^e my lez anthoine
 de la selle d'aultre lez and^e souue d^e my
 bout a l^e mi d'aultre bout a fehay le
 bailli et a cause d^e celle maison et
 nasee je luy doibt pour les ans un
 foy d^e vingt vng chapey en tems
 de quez j^e signe la presente et moy
 j^e la contenu faire le sudi sene
 de Juin mil six cent vingt vng
 quitter des ditz jusqu^e a ce fondement
 2^e alecontro de l^e Justice

1625. [E. 65.]

1 C'est la déclaration et escrou que moy
Valentin Denaucourt tuteur de Pasque
Denaucourt mon filz tient et advoue
tenir de damoiselle Margueritte Boitel
5 femme actorisée par justice de maître Pierre De
La Villette à cause du fief de La Sence
une maison mesure séant au villaige de
Maizières faisant partie à l'encontre de
Martin Sensier tenant d'un lez Anthoine
10 De La Salle d'autre lez audit Sensier d'un
bout à rue d'autre bout à Jehan De
Bailly et à cause d'icelle maison et
mesure je luy doibt tous les ans au
jour du nouvel ung chapon en tesmoins
15 de quoy j'ay signé la présente de mon
sin à coutume faict le huictiesme jour
de juin mil six cens vingt cincq
quitté des cens jusque à ce jourd'huy

Valentin Denaucourt ✠